

Département de la GIRONDE - Commune de GALGON

1/ PROJET DE MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS DE GALGON

2/ PROJET D' EXTENSION DU CENTRE DE LOISIR DE GALGON

**LOT 02 - CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE - 1**

---

LOT N° 02  
**CHARPENTE METALLIQUE**

# CHARPENTE METALLIQUE

## **PRESCRIPTIONS GENERALES 3**

### **CHARPENTE METALLIQUE**

ETENDUE DES TRAVAUX .....	3
PRESCRIPTIONS TECHNIQUES .....	3
TRAITEMENT DES BOIS .....	3
RÉSERVATIONS SCELLEMENTS .....	3
MATÉRIAUX MISE EN ŒUVRE .....	3

### **COUVERTURE**

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES .....	3
NORMES ET REGLEMENTS .....	3
INDICATIONS AU CCTP .....	4
MISE EN ŒUVRE .....	4
SECURITE DE CHANTIER .....	4
RECEPTION DES SUPPORTS .....	4
PLANS DE TOITURE - PLANS D'EXECUTION .....	4
GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE .....	4

## **PRESCRIPTIONS PARTICULIERES 5**

### **PRESTATIONS GENERALES A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE ..... 5**

#### **1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS**

Sans objet pour le présent lot.

#### **2. PROJET D' EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS**

CHARPENTE METALLIQUE .....	5
2.2.1. Plans d'exécution des ouvrages du préau .....	5
2.2.2. Charpente métallique pour le nouveau préau .....	5
COUVERTURE .....	6
2.2.3. Couverture pour le nouveau préau. ....	6
ZINGUERIE .....	6
2.2.4. Solins .....	6
2.2.5. Dalles et descentes des eaux pluviales .....	6
2.2.6. Nettoyage de chantier .....	6
CADRE POUR DPGF .....	7

## PRESCRIPTIONS GENERALES EN CHARPENTE METALLIQUE

### ETENDUE DES TRAVAUX

Les travaux prévus au présent lot comprennent :

- La charpente et les poteaux métalliques du nouveau préau.

D'une manière générale tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et à la finition des ouvrages en tenant compte du RICT.

Les sections données ci-dessous ne le sont qu'à titre indicatif, l'entrepreneur restant responsable des sections à définir après calculs à remettre à l'approbation du Bureau de Contrôle pendant la période de préparation.

### PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Normes et règlements

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux travaux de Charpente Métallique
- les Normes Françaises homologuées (NF), en particulier les normes NF EN 1090 -1 (règles sur le marquage CE) NF EN 1090 -2 et NF P 22-101-2/CN (règles d'exécution des structures en acier).
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions des cahiers des clauses techniques des Documents Techniques Unifiés DTU n°32.1 Charpente en acier ;
- ainsi qu'aux Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU ;
- les règles NV 65 et N 84 : Actions climatiques Neige et Vent sur les constructions ;
- les règles CM66 : règles de calcul des construction en acier (DTU P 22-701) ;
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail ;
- l'arrêté du 5 août 2002 relatif à la protection contre l'incendie;

### TRAITEMENT ANTI CORROSION

Toutes les pièces métalliques auront préalablement subi un traitement anti-corrosion et une galvanisation, reconnu comme efficace au sens des normes NF, suivant leurs classes d'exposition aux intempéries.

Les P.V. d'essais des produits et les attestations de traitement devront être transmis au Maître d'œuvre et au Contrôleur technique.

### MATÉRIAUX MISE EN ŒUVRE

Le contreventement de la charpente sera assuré de telle sorte qu'il équilibre les efforts d'entraînement dus au vent.

## PRESCRIPTIONS GENERALES EN COUVERTURE

### ETENDUE DES TRAVAUX

Le prix proposé par l'entreprise comprend tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux règles de l'art, même si ceux-ci ne sont pas expressément décrits dans le présent CCTP ou sur les plans, et tous aménagements particuliers nécessités pour assurer la sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier.

Les travaux prévus au présent lot comprennent:

- La couverture en plaques ondulées non amiantées.
- Les tuiles canal, à poser uniquement sur les couvrants.
- La zinguerie pour solins, les dalles, les descentes d'eaux pluviales.
- D'une manière générale tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et à la finition des ouvrages.

### PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

#### NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux, objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux travaux de Couverture et d'étanchéité des terrasses
- les Normes Françaises homologuées (NF)
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier aux prescriptions

des cahiers des clauses techniques des Documents

Techniques Unifiés (DTU) et normes NF pour :

- couverture et bardage en Terre cuite ;
- DTU n° 40.21 Couverture en tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement ;
- DTU n° 40.22 Couverture en tuiles canal de terre cuite ;

- normes NF P 31-301, 305, et 306.
- ainsi qu'aux Cahiers des Clauses Spéciales assortis aux DTU ;
- les normes NF P 30-101, 30- 201, NFP X 40-500 ;
- les règles NV 65/67 et N 84 "Actions climatiques de Neige et Vent sur les constructions"
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail ;
- l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.
- DTU n° 60.11 et aux normes NF P.
- les normes NF A 50-452 pour l'aluminium, NF T 30-064 pour la laque, NF P 80-153 pour le profilage.
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail.

#### **INDICATIONS AU CCTP**

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages en tenant compte du RICT (Rapport initial du Contrôleur Technique) et du PGC (Plan Général de Coordination).

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités.

L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, procès verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

#### **MISE EN ŒUVRE**

Les P.V, d'essais des produits et les attestations de traitement devront être transmis au Maître d'Ouvrage, au Maître d'œuvre et au Contrôleur technique.

Les tuiles en terre cuite proviendront d'une usine sous contrôle du Centre technique des tuiles et briques. La couleur des matériaux sera conforme aux indications du CCTP.

La protection contre la corrosion de tous les éléments et accessoires de fixation sera prévue pour résister aux conditions atmosphériques du lieu de construction.

#### **SECURITE DE CHANTIER**

La sécurité anti-chutes réglementaire sera prévue par l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des travailleurs, ainsi que le respect des consignes de sécurité en vigueur pour l'utilisation des moyens de manutention et travail en hauteur (filets, harnais, etc.) et PGC - SPS.

(Plan Général de Coordination de la Sécurité et Protection de la Santé)

#### **RECEPTION DES SUPPORTS**

L'entrepreneur devra réceptionner les supports porteurs et en cas de non-satisfaction le signaler au Maître d'œuvre avant tout début d'exécution.

#### **GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE**

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

## PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

### PRESTATIONS GENERALES A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Le prix proposé par l'entreprise comprend tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages conformément aux règles de l'art et à toutes les Normes en vigueur à la date de signature du marché même si ceux-ci ne sont pas expressément décrits dans le présent CCTP ou sur les plans, et tous aménagements particuliers nécessités pour assurer les travaux et la sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier.

Les entreprises sont informées que la toiture existante du préau comporte des plaques ondulées en fibro ciment contenant de l'amiante. En conséquence, il est strictement interdit d'intervenir sur les plaques ondulées, de quelque manière que ce soit, sans autorisation préalable.

Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux ( rapport joint au présent dossier ) classe le matériau de la manière suivante :

Etat de dégradation : « Non dégradé »

Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau : « Risque de dégradation faible ou à terme »

### Présentation de l'offre de prix

**La numérotation des articles du présent CCTP sera impérativement respectée.**

**Les entreprises devront décomposer leur offre de prix sous la forme de 2 devis bien distincts.**

**Projet n° 1 – MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D' ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS**

Maître d'ouvrage : Ville de Galgon 2 Esplanade Charles de Gaulle 33133 GALGON

**Projet n° 2 – EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS**

### **1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS**

Sans objet pour le présent lot.

### **2. PROJET D'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS**

## CHARPENTE METALLIQUE

### **2.2.1. Plans d'exécution des ouvrages**

Les plans d'exécution des ouvrages de charpente et les notes de calcul, justifiant les dispositions proposées pour la réalisation des ouvrages, sont à la charge du présent lot qui devra les fournir à l'Architecte, au Bureau de contrôle et aux Entreprises de Maçonnerie avant tout commencement des travaux.

En particulier, doivent être soumis à l'avis du Contrôleur technique et à l'Architecte, avant toute exécution,

- Plans et coupes des ouvrages :
- Justifications de la section des différents ouvrages
- Types et justifications des fixations
- Fiches techniques des produits et matériaux utilisés...

### **2.2.2. Charpentes métallique pour le nouveau préau.**

Réalisation d'une charpente à ossature métallique réalisée avec des portiques et des pannes, identique à celles du préau existant ainsi que 2 poteaux cylindriques.

Tous les éléments métalliques constitutifs de la charpente seront galvanisés à chaud.

Fourniture, calage suivant les plans, coupes, détails approuvés par le Contrôleur technique.

La Toiture du nouveau préau doit être mise en œuvre en prolongement et sur le même plan que celui du préau existant.

Les travaux comprennent :

- Pente de la toiture : 26 % avec débords de 0,30 m.
- Poteaux : 2 poteaux circulaires en acier. Diamètre 15cm.
- Eléments de fixation des poteaux en partie supérieure (portiques)
- Eléments de fixation des poteaux en partie inférieure (fondations) sur proposition de l'entreprise et en concertation avec l'Architecte.
- Portiques : IPE 200 en acier.
- Muraillères : U 200 en acier, fixés sur les murs existants, en pignon et en partie supérieure de la toiture.
- Fixations des muraillères sur des sabots en béton, par des boulons
- Pannes : IPE 140 en acier.
- Fixations des pannes sur les muraillères et les portiques, par des boulons.

A la charge du lot Maçonnerie :

- Fondations pour les 2 poteaux.
- Dépose des éléments en bois de l'avant toit existant de l'ancien préau.
- Sommiers en béton armé pour la fixation des muraillères U en acier.

**Localisation :** Toiture du nouveau préau

## **COUVERTURE**

### **2.2.3. Couverture pour le nouveau préau.**

La couverture du nouveau préau sera composée des éléments décrits ci-dessous, l'entrepreneur en devra la fourniture et la pose.

Les plaques ondulées venant en jonction avec les plaques existantes de l'ancien préau devront être mises en œuvre sous les plaques amiantées existantes.

La première file de fixation des plaques devra s'opérer au-delà des plaques amiantées existantes.

- Couverture en plaques ondulées fibro ciment, fibres à base de cellulose.

Plaques non gélives, imputrescibles et incombustibles.

Longueur des plaques 2.00m - 6 ou 5 ondes - Teinte naturelle

Galbe des ondes, compatible avec la pose de tuile canal sur les couvrants

Recouvrement et mise en œuvre des plaques conformément aux prescriptions du fabricant.

Éléments spécifiques de faîtage, disposant d'un relevé, pour le raccord des plaques avec le mur existant.

Compris tous les accessoires nécessaires à la fixation des plaques sur les pannes, boulon-crochet ou vis auto perceuse, plaquette profilée et rondelle d'étanchéité.

- 2 plaques ondulées translucides à poser au droit de la baie de l'espace Maternelles 1

Plaque Clairflex de la marque Eternit ou techniquement équivalent. Classe 4, épaisseur 1.70mm

Compris tous les accessoires nécessaires à la fixation des plaques sur les pannes.

- Couverture en tuiles canal, à poser uniquement en couvrants.

Les tuiles utilisées seront des tuiles de récupération de manière à uniformiser la couverture avec l'existant.

Compris la fixation de la première rangée de tuile, sur les plaques ondulées, par une colle appropriée.

**Localisation :** Couverture du nouveau préau

## **ZINGUERIE**

### **2.2.4. Solins**

Réalisation d'un solin d'étanchéité au niveau de la jonction de la toiture avec le mur existant.

Solin traditionnel en profilés zinc, engravés dans la maçonnerie ( pierre de taille). Longueur 7.50 ml

Scellement des profilés au mortier bâtard, bien lissé.

Compris toutes les sujétions de mise en œuvre et de raccordement avec les autres solins.

Dépose du solin existant sur la couverture de l'ancien préau. Longueur 3.50 ml.

**Localisation :** Longueur totale 11.00 ml.

Le long de la couverture du nouveau préau et en prolongement, la réfection de l'ancien solins

### **2.2.5. Dalles et descentes des eaux pluviales**

#### **Dalles des eaux pluviales en zinc**

Fourniture et pose de dalles en zinc. Gabarit suivant étude de l'entreprise

Calculs des sections à la charge de l'entreprise, à diffuser au Bureau de contrôle avant exécution travaux.

- Réglage de la pente

- Compris tous éléments, crochets, naissances, fonds et coudes etc.

- Fixation sur les plaques ondulées, avec des crochets adaptés vissés ou clipsés dans celles-ci.

- Les juxtapositions des dalles seront raccordées par des pontets maîtrisant l'écoulement des eaux de ruissellement.

- Dépose de la dalle existante au droit de l'espace Primaires 2 ( ancien préau )

**Localisation :** Coté cour

Façade Nord de l'espace Primaires 2 + égout de toiture du nouveau préau, compris la partie biaise.

#### **Descentes des eaux pluviales en zinc**

Fourniture et pose de descentes en zinc. Diamètre suivant étude de l'entreprise.

Calculs des sections à la charge de l'entreprise, à diffuser au Bureau de contrôle avant exécution travaux.

- Fixation sur la paroi par colliers en zinc.

- Raccordement des descentes sur les regards, à la charge du présent lot.

**Localisation :** Coté cour, les 2 descentes de la façade Nord de l'espace Primaires 2

### **2.2.6. Nettoyage de chantier**

Le nettoyage, l'enlèvement des gravats, déchets concernant le présent corps d'état sont à la charge de l'entreprise.

En cas de carence de l'entreprise, l'architecte fera réaliser ces travaux par une autre entreprise aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant

**CADRE POUR DPGF**

CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE				
1. MISE EN CONFORMITE AU REGARD DES REGLES D'ACCESSIBILITE DU CENTRE DE LOISIRS				
N°	Désignation des travaux	Quantités	Prix unitaire	Total
	Sans objet pour le présent lot			

CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE				
2. PROJET D'EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS				
N°	Désignation des travaux	Quantités	Prix unitaire	Total
	<b>CHARPENTE METALLIQUE</b>			
2.2.1.	Plans d'exécution des ouvrages			
2.2.2.	Charpentes métallique pour le nouveau préau.			
	<b>COUVERTURE</b>			
2.2.3.	Couverture pour le nouveau préau.			
	<b>ZINGUERIE</b>			
2.2.4.	Solins			
2.2.5.	Dalles et descentes des eaux pluviales			
2.2.6.	Nettoyage de chantier			
	TOTAL HT			
	TVA 20%			
	TOTAL TTC			